bütgenbach
unsere Gemeinde

Ostbelgien
Gemeindeverwaltung
Administration communale
www.butgenbach.be

Notaires BOONE & DE JAEGER

Oostveldstraat 1A

B-9900 EEKLO

Butgenbach, le 29-09-2026

Service compétent :	Demande de précisions :	V/réf. :	N/réf. :
Urbanisme	**MASSON F.**	**avw/2260963**	877.5

CONCERNE : renseignements urbanistiques.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du **25.09.2026** relative à un bien sis à **BÜTGENBACH** appartenant à [redacted] **à…..,** nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 D.IV.100, D.IV.1, D.IV.18, D.IV.21, D.IV.23, D.IV.30, D.IV.52, D.IV.61, D.IV.97 et D.IV.98 du Code de développement territorial (CoDT) :
le bien en cause :

- **Division 1 – BÜTGENBACH, section B, n° 69/T «Worriken 3» :**
  est situé :
  - **en zone de loisirs** : **et un peu dans un plan d'eau aux plans de secteur coordonnés de la Communauté Germanophone (D.II.21-§5 ajouté par décret du 21/11/2022, art. 19 -M.B. 31/01/2023 – entrée en vigueur : 01/02/2023)** et **qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité;**
  - **le bien se situe également dans un parc International « Hautes Fagnes-Eifel », dans une zone d'inondation aléa faible, le long d'un cours d'eau non navigable et non classés et dans un périmètre d'intérêt paysager .**

~~2° est situé en zone ./.. dans le périmètre du plan communal d'aménagement approuvé par … du … et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~
~~3° est situé en zone ./.. au schéma de structure communal adopté par … du~~ …;

(2) Le bien en cause **n'a fait l'objet d'un permis de lotir** délivrée **après le 1er janvier 1977.**

Le bien en cause **n'a fait l'objet d'un certificat d'urbanisme** datant de moins de deux ans : **NEANT**

(2) (3) Le bien en cause **a fait l'objet de deux permis de bâtir ou d'urbanisme** délivré(s) **après le 1er janvier 1977.**

./...

Ce(s) permis a (ont) – respectivement – été délivré(s) :

- **le 16.07.2013 concernant „transformation du Seepanorama en appartements de vacances"; (réf. 2386-351/2013/UAP3/13348)" ;**
- **le 23.03.2026 concernant „ Mise en conformité des aménagements extérieurs :**
  - **Murs de soutènement plus hauts que prévu dans la demande initiale (aucune modification du relief)**
  - **Adaptation des zones de plantation et plantations de compensation" (réf. 3257-03/2026/UCO/25504)" ;**

(3) Le bien en cause n'a fait l'objet du permis de lotir suivant délivré après 1er janvier 1977 ~~éventuellement périmé~~ :
NEANT.

Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'environnement suivant :

- **une déclaration de classe 3 du 03.02.2017 (réf. 201/2015 -valable 10 ans) pour « la mise en activité d'un réservoir de mazout souterrain de 2.400 litres ».**

Le bien en cause a fait l'objet d'un permis unique suivant **:**
NEANT ;

<u>L'assainissement</u>
Le bien se situe en zone d'assainissement collectif, le long d'un chemin communal pourvu d'un égouttage qui aboutit à une station d'épuration. Le raccordement à la canalisation est obligatoire.

<u>Raccordement au réseau de distribution d'eau :</u>
La Commune indique que suivant l'article 227bis de la partie décrétale du Code wallon de l'eau, aucune construction en élévation ou enterrée, ni plantation arbustive ne peut être établie au-dessus du raccordement dans la portion de son tracé en domaine privé, sur la surface s'étendant de part et d'autre de l'axe de la canalisation jusqu'à une distance d'un mètre cinquante centimètres à partir de cet axe. Par cette servitude légale, il existe une zone non aedificandi sur cette partie du terrain sur laquelle aucune construction ne peut être érigée.
Les frais d'une éventuelle modification du raccordement sont entièrement à charge du propriétaire.

Nous vous prions de bien vouloir verser **la** [redacted] administratifs **au compte n°** [redacted]

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège,

La Directrice générale,

KRINGS V.

Le Bourgmestre,

FRANZEN D.